



NOVEMBRE 2020

n° 26

Bulletin communal

Rédaction

Laurent Bossu
Annick Marandel
Caroline Chériot
Isabelle LeTranouez



Bonjour à toutes et à tous,

Comment débiter cet éditorial sans avoir une pensée forte pour cet enseignant victime d'un acte barbare à Conflans Sainte Honorine et pour ces malheureuses personnes sauvagement assassinées dans une église de Nice.

Ces éléments tragiques nous font relativiser les problèmes du quotidien.

Face au COVID dont l'ampleur et l'impact sur notre quotidien augmentent tous les jours, nous nous devons d'être responsables et solidaires.

Ne pas négliger les consignes sanitaires et bien respecter les gestes barrière, c'est un devoir que nous avons les uns envers les autres.

Après ces constatations, venons-en à la vie communale.

Concernant le dossier complexe de la sécurité routière :

- Suite à la limitation de vitesse à 30 km/heure qui était une bonne décision, certes, mais qui s'avère maintenant insuffisante avec l'augmentation rapide du trafic routier, le conseil municipal a décidé d'implanter 2 panneaux STOP rue St Romain à l'intersection de la RD 175 (route de Banthelu).
- 2 passages piétons seront matérialisés à cette intersection et un 3^{ème} un peu plus loin rue Saint Romain, face à la rue Rollin.
- Vous avez pu constater la présence d'un panneau STOP, rue de la Mairie face à l'arrêt de bus, pour sécuriser l'accès à l'école ; cela s'est traduit par une nette diminution de la vitesse des véhicules. Un passage piéton sera également matérialisé devant le musée de l'Outil. Malheureusement, compte tenu de la déclivité rue de la Mairie, nous ne pourrions pas installer de ralentisseurs.
- Pour la suite de la sécurisation des 2 routes départementales qui traversent le village (RD 159 et RD 175), une demande a été réitérée auprès du Centre d'Exploitation des Routes de Magny en Vexin pour l'installation de ralentisseurs : au niveau du radar pédagogique et de la salle des fêtes, rue Saint Romain, et route de Banthelu.

En ce qui concerne les projets de réseau pluvial rue Saint Romain et d'assainissement à Enfer, nous avons lancé l'offre de marché public pour le recrutement du bureau d'études ; les offres seront analysées dès janvier 2021.

Les subventions demandées pour la réfection du pignon de la salle des fêtes et du mur de l'école ont été accordées ; les travaux devraient débuter en fin d'année.

2021 sera l'année du recensement dans notre commune ; je vous rappelle que votre participation est obligatoire ; de ce recensement, découle le montant de la dotation de l'état allouée à notre municipalité. Vous serez informés prochainement de son déroulement. L'agent recenseur sera notre secrétaire de mairie : Mme Anne Meunier.

Au regard de la réglementation liée à la situation sanitaire, du couvre-feu et maintenant du confinement, toutes nos manifestations se trouvent être annulées : Saint Romain, commémoration du 11 novembre, soirée du Beaujolais. Cependant, la distribution des cadeaux et des colis de Noël se fera mais d'une manière différente.

Pour terminer, je vous parlerai d'un sujet de réflexion qui se présente à nous tous. C'est l'état d'enherbement des rues et trottoirs du village. Avec l'arrêt de l'utilisation des désherbants chimiques, il devient difficile et onéreux de maîtriser la présence et le développement des herbes. Devons-nous changer notre manière d'appréhender cette situation et accepter la présence de cette flore spontanée et l'entretenir ? Est-ce que chacun dans la mesure de ses possibilités ne doit pas contribuer à l'entretien de ses abords ? Je sais que certains le font déjà et je les remercie vivement.

Avec l'espoir d'un avenir plus serein, je vous souhaite de passer une bonne fin d'année.

Laurent BOSSU

Un médiateur communal pour les conflits de voisinage.

Dans le programme qui vous a été proposé lors des élections municipales, le « bien-vivre ensemble à Wy dit Joli Village » était une pierre angulaire de notre projet.

En effet, l'ambiance d'un village est principalement liée à l'entente entre les habitants et donc entre voisins.

Le maire, Laurent Bossu, a donc mis en place, par délégation, un médiateur communal ayant pour mission la résolution à l'amiable des litiges entre voisins.

Ce médiateur n'est ni juge, ni arbitre, il est indépendant, impartial, neutre, attaché au secret.

L'objectif étant de faciliter, en dehors de toute procédure judiciaire, le règlement à l'amiable des différends qui peuvent surgir entre particuliers et la recherche d'une solution équitable.

Il faut donc instaurer un dialogue apaisé entre les parties car bien souvent les personnes en conflit ne se parlent pas et les positions se cristallisent.

Une fois le dialogue instauré, le médiateur aide les parties à trouver elles-mêmes une issue pour en sortir, à trouver une solution négociée leur convenant.

Cette délégation de médiateur a été confiée à l'adjoint au maire Dominique PORTE.

Vous pouvez le joindre soit par courriel : dominique.portewy@orange.fr ou bien par téléphone au 06 35 31 44 93.

Lepidus vicus ac infernus vicinus (le village est joli, mais l'enfer est proche).



Hommage à Claude BOSSU

C'est en 1931 que Claude naît à Wy dit joli village, d'une famille d'agriculteurs implantée dans le village depuis le XVIème siècle.

Il était très lié avec son frère aîné Robert avec qui il travaille à la ferme.

Claude obtient son baccalauréat et prépare les Arts et Métiers. Il effectue son service militaire en Algérie, avant le début des conflits, et suit la formation des Elèves Officiers de Réserve.

En 1956, il épouse Françoise Ragot et ils auront 5 enfants : Laurent, Véronique, Claire, Nathalie et Valérie.

Il reprend l'exploitation agricole de ses parents qu'il dirige jusqu'à la retraite avant de la laisser à son fils Laurent. Celui-ci la gère encore aujourd'hui avec ses deux fils Matthieu et Vincent.

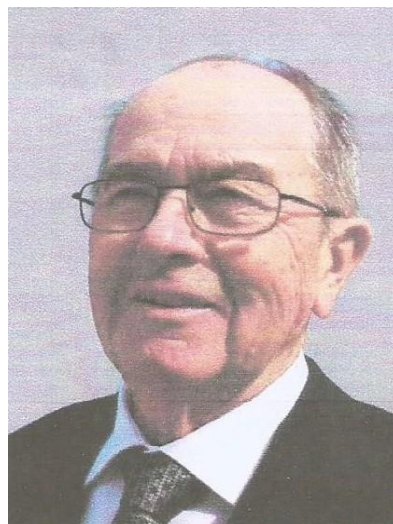
Très attaché à sa vie de famille, (5 enfants, 7 petits-enfants et un arrière-petit-fils), il était selon les siens, un patriarche calme, bienveillant, tolérant et ouvert d'esprit.

La mer et les bateaux l'attiraient régulièrement en Bretagne où il aimait séjourner. Il aimait la musique, la lecture, la mécanique...on le voyait passer parfois dans une JEEP qu'il avait lui-même retapée. On le voyait aussi tailler sa haie, et même remodeler sa maison ancienne où il a passé sa retraite.

Après un premier mandat en 1971, il devient maire en 1977 et le restera jusqu'en 2008. Très investi dans la vie communale, il était très tenace dans ce qu'il entreprenait, n'était jamais à cours de projets pour réaliser des travaux afin de moderniser la Commune tout en lui conservant son âme de village : on lui doit les stations d'épuration, l'enfouissement des lignes, la construction de la salle des fêtes, l'aménagement des tennis, le nom des rues... Il était très attaché au patrimoine et a aussi lancé la restauration de l'église.

Il a rapatrié le siège social du Syndicat des Eaux de la Source Saint Romain à Wy et en a assuré longtemps la présidence.

Il a été récompensé en 2008 par la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon Vermeil et a été nommé maire honoraire par le Préfet.



Lors d'un des derniers Conseil Municipaux avec à sa gauche, Sylvie Lavocat, sa fidèle secrétaire de mairie depuis 1981.



C'est avec beaucoup d'émotion qu'il a reçu à la fin de son dernier mandat, quelques présents témoignant de la reconnaissance des conseillers et de la commune.

Ses obsèques ont été célébrées le 20 juillet dans l'église de Wy par le Père Bernard.

Toutes nos condoléances à Françoise, son épouse, ses enfants et toute sa famille.

« On va y arriver », témoignage d'une infirmière.

Je n'avais pas envie d'écrire un texte moralisateur sur cette pandémie qui nous plombe le moral à tous, mais je ne peux rester indifférente aux inepties que j'entends chaque jour. Car, NON, ce confinement ne sert pas à rien, NON le vaccin anti grippe ne protège pas contre le Covid, au mieux il permet « peut-être d'éviter la forme grave » et encore... Ce que j'ai appris avec ce virus, c'est que l'on ne sait pas grand-chose et qu'on ne peut avoir aucune certitude.

Alors OUI, j'ai envie d'y croire car c'est difficile de bosser masquée depuis mars, d'être obligée de surjouer mon sourire avec mon regard, 7 mois sans air frais !

Vous dire à quel point c'est DUR de travailler avec la boule au ventre de contaminer sans le vouloir mes autres patients, car je sais déjà qui sera refusé aux portes de la réanimation. DUR de devoir s'acheter son propre matériel de protection, car la sécurité a malheureusement un prix et que celui-ci a doublé voire triplé depuis le mois de mars. Et s'entendre dire que même contaminée, si on n'a pas de symptômes, il faut aller bosser. Ou d'entendre « C'est pas grave, ceux qui meurent, c'est les vieux, les gros et les malades, c'est la sélection naturelle ! »

Vous dire que je suis en colère de voir mes collègues s'épuiser au travail, voire démissionner pour certaines alors que ce métier qui est censé être basé sur l'humain est tellement génial quand on peut le faire dans de bonnes conditions. Où sont passés les applaudissements qui mettaient un peu de baume au cœur dans cette galère ? Qu'est-ce qui justifie que les masques se retrouvent par terre ?

Vous dire à quel point j'aimerais pouvoir embrasser ma famille mais mes parents sont vulnérables et je ne peux prendre ce risque. Je ne suis pas militaire, je n'étais pas préparée à cela.

Je suis juste une infirmière, fatiguée de voir mourir ses patients, j'aimerais juste que chacun se responsabilise pour enfin arriver à sortir de cette crise.

Alors OUI, le masque, c'est chiant ! Mais c'est toujours mieux que de tomber malade...Et OUI, vaccinez-vous contre la grippe, car nous avons besoin des lits de réa et ils sont précieux...

**Mais je reste optimiste, tous ensemble, on peut y arriver !
Protégez-vous et protégez-nous !**



à compter du 1^{er} septembre
Le port du masque est obligatoire
aux abords des établissements
d'enseignement
dans un périmètre de 200 m.

Arrêté préfectoral n° 2020-627

Pour votre protection, la mairie met à votre disposition des masques (papier ou tissu lavable) à venir retirer les jours d'ouverture :

Mercredi 13 h 30 à 18 h 30

Vendredi 13 h 30 à 18 h 30

Extrait de compte-rendu de réunions de conseil municipal

***Conseil du 8 juillet 2020**

***Décisions Modificatives** entre le Budget 2020 de la Commune et le budget assainissement
Transfert d'un compte de trésorerie vers un autre compte.

***Cartes de transport scolaire 2020/2021**

Monsieur le Maire informe ses collègues que la carte de transport C.S.B. ou OPTILE est de 119 € pour l'année scolaire 2020/2021 ; pour mémoire elle était de 119 € pour l'année scolaire 2019/2020.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- Pour la carte OPTILE : de prendre à sa charge le montant de la carte scolaire bus lignes régulières pour les enfants domiciliés dans la commune.
- Pour la CARTE IMAGINE'R : de prendre à sa charge 119 € (montant de la carte OPTILE) pour les collégiens, lycéens (-18 ans) domiciliés dans la commune.

***Tarifs du cimetière et du columbarium au 08/07/2020**

Le Conseil Municipal délibère et décide :

- De modifier la délibération du 25 novembre 2015 fixant les tarifs et la durée des concessions du cimetière communal.
- De fixer, à compter du 08/07/2020, les tarifs et la durée des concessions comme suit :
- CONCESSIONS : prix unitaire pour une concession de 2m² :
De 15 ans : 300 € De 30 ans : 500 € De 50 ans : 750 €
- COLOMBARIUM : Emplacement
De 15 ans : 300 € De 30 ans : 500 € De 50 ans : 750 €
- Dispersion des cendres au jardin du souvenir SANS Inscription au pupitre : Gratuit
- Dispersion des cendres au jardin du souvenir AVEC DROIT D'INSCRIPTION AU PUPITRE : 100 € (Gravure à la charge des familles).
- Les modifications seront portées au règlement.

***Création d'une Commission « Cimetière »**

Le Conseil Municipal délibère et décide de créer une « commission cimetière » et élit les membres comme suit :
M. Laurent BOSSU, Mme Annick MARANDEL, M. Thierry BICHEMIN, Mme Véronique FRANCOIS.

Questions diverses :

- Arrêté agent recensement de la population 2021

Monsieur le Maire informe ses collègues, qu'il convient de désigner un agent recenseur pour le recensement de la population 2021, et qu'il a désigné Mme MEUNIER Anne comme agent recenseur.

- Arrêté de mise en sécurité de la rue de la Mairie

Considérant qu'il convient de prévenir les accidents de la circulation à la sortie de l'école, Rue de la Mairie ; qu'il y a lieu de réglementer, dans un but de sécuriser, la sortie de l'école et étant donné le caractère exigü de cette voie, qu'il faut assurer la sécurité des usagers,

Un arrêté de mise en circulation a été pris réglementant la circulation dans la rue de la Mairie comme suit :

- Stop : Les usagers circulant sur la Rue de la Mairie devront marquer un temps d'arrêt à l'intersection avec la rue Rollin.
- La circulation des poids lourds de plus de 3.5 tonnes sera interdite (sauf véhicule de service)
- Un passage pour piétons sera matérialisé sur la Rue de la Mairie au niveau du Musée.

Les dispositions définies par l'article 1er prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

- PADLET :

C'est un « Mur virtuel » pour dynamiser la communication intergénérationnelle à destination des enfants et des habitants de la commune, ce PADLET sera en lien sur le site du village, et sera alimenté par tous les contributeurs.

- Proposition d'Orange de placer un relais sur la commune, à l'étude.
- Les boues de la station d'épuration doivent être incinérées pour un coût de 6500€ (subventionné à 80% par l'agence de l'eau)
- Une partie de la route d'Enfer sera refaite du 20 au 31 juillet par la CCVVS.
- Concert le 12 juillet à côté de l'Eglise par l'orchestre National d'Ile de France.
- La fibre pour la mairie est à l'étude.

***Conseil du 4 septembre 2020**

Election des représentants de la commune aux Commissions de la CCVVS.

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine 2020 - 2026		PRESIDENT Jean-François RENARD 06 32 42 09 35 Jf.renard@vexinvaldeseine.fr	Secrétariat : 01 86 35 00 36 secretariat@vexinvaldeseine.fr
Vice-présidents	Commissions thématiques	volontaires	
VP1 : Jean-Pierre JAVELOT Fondamentaux et Séniors	Conférence des Maires	Laurent BOSSU	
	Commission administrative	Dominique PORTE	
	Commission mutualisation	Dominique PORTE Isabelle LETRANQUEZ	
	Commission Séniors	Véronique FRANCOIS A. MARANDEL D. PORTE	
	Commission accessibilité	Gilles MERLE Véronique FRANCOIS	
VP2 : Thérèse BEYER Aménagement de l'espace	Commission Schéma de cohérence et de secteur	Caroline CHERIOT Thierry BICHEMIN	
	Comité de pilotage Urbanisme	Joseph BENZ Caroline CHERIOT	
	Commission Aire d'accueil des gens du voyage	Véronique FRANCOIS Dominique PORTE	
	Commission Sécurité / Sureté (gendarmerie, video protection, police intercommunale...)	Laurent BOSSU Gilles MERLE	
VP3 : Philippe VANDEPUTTE Développement économique, mobilité et voirie	Voirie	Thierry BICHEMIN L. BOSSU D. PORTE	
	Groupe de travail Mobilité	Isabelle LETRANQUEZ Gilles MERLE	
	Développement économique	Dominique PORTE Joseph BENZ	
VP4 : Yann GRILLERE Culture et Patrimoine Tourisme	Tourisme	Thierry BICHEMIN Annick MARANDEL	
	Culture et Patrimoine	Annick MARANDEL Caroline CHERIOT Dominique PORTE	
VP5 : Eric BRETON Finances	Finances	Laurent BOSSU	
	Commission intercommunale des Impôts directs	Benoît HOUARD	
	Commissions subventions	Caroline CHERIOT Annick MARANDEL	
VP6: Frédérique CAMBOURIEUX Environnement, Monde agricole et GEMAPI	GEMAPI	Laurent BOSSU J. BENZ D. PORTE	
	Comité du monde agricole CMA	Benoît HOUARD L. BOSSU D. PORTE	
	Environnement	Caroline CHERIOT Gilles MERLE Thierry BICHEMIN	
VP7 : Christophe DEPONT Petite enfance, Jeunesse et Sport	Sport	Isabelle LETRANQUEZ Gilles MERLE	
	Jeunesse	Annick MARANDEL Isabelle LETRANQUEZ	
	Petite Enfance	Isabelle LETRANQUEZ Annick MARANDEL	

Transfert de Pouvoirs de police au Président de la CCVVS

Arrêté du Maire refusant le transfert de pouvoirs de police spéciale au Président de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine

Le Maire de la commune de Wy-dit-Joli-Village, considérant que le transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de la CCVVS entraînerait une perte de proximité vis-à-vis des administrés et une perte d'autonomie des affaires communales, arrête :

Article 1^{er} – que les pouvoirs de police administrative spéciale en matière :

- de collecte des déchets ménagers,
- d'aires d'accueil ou de terrains d'accueil des gens du voyage,
- de circulation et stationnement, dans le cadre de la compétence voirie (sur le territoire communal inclus),
- de délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis, dans le cadre de la compétence voirie (sur le territoire communal inclus),

ne seront pas transférés au Président de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine à compter du 04 septembre 2020.

Article 2 – une copie du présent arrêté sera notifiée au Président de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine.

Questions Diverses :

*Monsieur le Maire informe que les demandes de subvention pour deux opérations auprès de la DETR 2020 ont été accordées, à savoir : Réfection du pignon de la Salle des fêtes et le mur de l'enceinte de l'école.

*Election des nouveaux présidents :

- Syndicat Intercommunal d'intérêt scolaire le 28 août 2020 : ont été élus Président M. Olivier BOSSU (ARTHIES), Vice-présidente Mme Annick MARANDEL (WY DIT JOLI VILLAGE) et Vice-président M. Jérôme GUERIN (CLERY).
- Syndicat des Eaux de la Source Saint Romain le 02 septembre 2020 : ont été élus Président M. Olivier BOSSU (ARTHIES), Vice-président M. René PANNIER (CLERY) et Vice-président M. Dominique PORTE (WY DIT JOLI VILLAGE).

*Organisation de la Saint Romain : Vu le contexte sanitaire actuel, le conseil municipal a décidé d'annuler le repas de la Saint Romain.

***Conseil du 28 octobre 2020**

La réunion de conseil débute par une minute de silence en hommage à Monsieur Samuel PATY.

Désignation des membres des commissions de la CCVVS : Le tableau a dû être refait, la CCVVS ne désirant qu'un seul membre par commission par commune.

Voir le tableau du Conseil municipal du 4 septembre. Seules les personnes dont les noms sont en gras ont été retenues.

Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à la CCVVS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur le rôle de la CLECT :

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Si elle ne détermine pas les attributions de compensation, qui seront validées par les exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), son travail contribue fortement à assurer l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

L'objectif poursuivi par la CLECT est de s'assurer que les transferts de charges s'opèrent dans un climat de confiance entre les différentes parties prenantes en les associant à l'évaluation. Il s'agit également de leur laisser une certaine souplesse dans l'organisation des travaux conduits sous l'égide de la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la désignation de Monsieur BOSSU Laurent comme représentant de la commune de Wy-dit-Joli-Village au sein de la CLECT de la CCVVS.

Remboursement à Monsieur PORTE Dominique d'une somme versée à BOUYGUES Télécom pour le compte de la Mairie.

Le Maire présente au Conseil Municipal la facture de BOUYGUES Télécom d'un montant de 55.66 € TTC pour la mise en service de la fibre optique.

Le Maire précise que Monsieur Dominique PORTE, 2^{ème} adjoint à la mairie, a réglé cette facture par carte bancaire et propose au Conseil Municipal de le rembourser.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de lui rembourser la somme de 55.66 € par virement bancaire sur le compte du SOCIETE GENERALE MAGNY dont il a fourni le RIB et dont le titulaire est Monsieur Dominique PORTE.

Constatation de la désaffectation des chemins ruraux n°32 et une portion du n°22 - Lancement de la procédure de cession d'un chemin rural

Le lavoir d'Enfer a été construit sur des terrains n'appartenant pas à la commune qui désire en faire l'acquisition. Cette opération serait possible en échange de la vente de 2 chemins désaffectés.

Une enquête publique va être lancée pour cette vente.

CONSIDERANT que la commune est propriétaire des chemins ruraux n°32 et n°22, mais que ces chemins ne sont plus utilisés par le public, ne sont plus entretenus, que leur liaison n'offre plus d'issue sur le domaine public, le Maire propose au Conseil Municipal, la désaffectation de fait des chemins ruraux n°32 et une portion du n°22.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate la désaffectation du chemin rural n°32, et d'une portion du chemin rural n°22, décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural et demande à Monsieur le maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

Transfert de la compétence PLUi à la CCVVS

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové dite ALUR ;

VU l'article 136-II de la loi disposant que « la communauté de communes d'agglomération existant à la date de publication de la loi ALUR, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette loi, et qui n'est pas compétente en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi ALUR » ;

VU l'article L110 du Code de l'Urbanisme ;

CONSIDERANT les dispositions de la loi ALUR qu'à compter du 27 mars 2017 la Communauté de Communes qui n'est pas compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient de plein droit à compter du 1^{er} janvier 2021.

CONSIDERANT les dispositions de la loi dite ALUR permettant, aux communes de s'opposer à ce transfert de compétences à savoir au moins 25% des communes au moins 20% de la population au sein de la CCVVS dans un délai de trois mois précédent l'échéance du 1^{er} janvier 2021 ;

CONSIDERANT que la Commune de Wy-dit-Joli-Village ne souhaite pas perdre la compétence en matière de PLU et de documents d'urbanisme, qui est une des compétences principales de la Commune, pour maîtriser son cadre de vie et l'aménagement de son territoire, notamment son développement au niveau de l'habitat, des commerces et des activités ;

CONSIDERANT qu'il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence du droit du sol, qui permet aux communes de déterminer librement l'organisation de leur territoire, en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle, et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à une autre ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse le transfert de compétence, à la CCVVS, en matière de PLUi et de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale.

Arrêté municipal permanent du 02 novembre 2020 - Route départementale n° 159

Réglementation du régime de priorité au carrefour entre la RD n°159 et la RD n°175 par la mise en place d'une signalisation dite STOP.

Afin de prévenir les accidents de la circulation au carrefour de la route départementale n°159 et de la route départementale n°175, situé dans l'agglomération de Wy-dit-Joli-Village, la circulation est réglementée comme suit :

Stop : Les usagers circulant sur la route départementale n° 159 devront marquer un temps d'arrêt avant de franchir l'intersection et céder la priorité aux véhicules circulant sur la route départementale n°175.

Arrêté pour la mise en place de passages pour piétons en agglomération

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de créer des passages pour piétons, un arrêté a été pris et deux passages pour piétons seront matérialisés sur la route départementale n°159 et un sur la route départementale n°175.

Questions diverses :

- **Compte-rendu des différentes commissions**
- **Cérémonie du 11 novembre 2020** : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'au vu des conditions sanitaires actuelles en lien avec la COVID-19, la cérémonie du 11 novembre ne pourra pas se tenir dans les conditions habituelles. Seulement 6 personnes maximum seront autorisées à se recueillir au monument aux morts lors de la cérémonie du 11 novembre 2020.
- **Fêtes de Noël 2020** : Au vu des conditions sanitaires actuelles en lien avec la COVID-19, aucun spectacle ne peut être organisé mais le Père Noël fera la distribution des cadeaux pour les enfants ainsi que les colis des anciens dans une calèche, le Dimanche 13 décembre 2020 dans l'après-midi.
- **Illuminations de Noël** : Cette année, l'installation des décorations de Noël sera réalisée par le Conseil Municipal.
- **Campagne de dératisation** : Nous informons les habitants qu'une voiture munie d'un haut-parleur passera dans les rues pour distribuer des sachets de produits pour la lutte contre les RATS et les SOURIS, le mercredi 25 novembre 2020. Les habitants absents pourront se procurer du produit en Mairie.
- **Mise en ligne du marché public concernant l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement de la commune de Wy-dit-Joli-Village** :
Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://www.e-marchespublics.com/743650>
Publication dans la GAZETTE DU VAL D'OISE et le PARISIEN.
- **Les panneaux des Sentiers du Patrimoine** ont été posés.

Travaux - Aménagements - Constructions : Quelle réglementation ?

Vous voulez entreprendre des travaux d'aménagement chez vous, changer un portail, faire le ravalement de votre façade, construire une piscine, installer une véranda, aménager une terrasse, changer les fenêtres, changer la couleur des volets... (liste non exhaustive...), il existe **une réglementation pour chacune de ces opérations** : soit déposer un permis de construire ou une demande préalable de travaux.

Alors, avant de vous lancer, vous trouverez toutes les informations nécessaires dans les documents dont voici les liens :

Notice : <https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51434&cerfaFormulaire=13409>

Formulaires : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Du respect de la réglementation et du bon sens de chacun, dépend l'harmonie de l'architecture de notre village.

Le 11 juillet, a eu lieu le premier Conseil Communautaire après les élections municipales. Ce jour-là a eu lieu l'élection du Président : M. Jean-François RENARD (maire de Villers en Arthies) et des vice-présidents :

- M. Jean-Pierre JAVELOT : Fondamentaux et Séniors
- Mme Thérèse BEYER : Aménagement de l'espace
- M. Philippe VANDEPUTTE, développement économique, mobilité et voirie
- M. Yann GRILLERE, Culture et Patrimoine, tourisme
- M. Eric BRETON : Finances
- Mme Frédérique CAMBOURIEUX : environnement, monde agricole et GEMAPI
- M. Christophe DEPONT : petite enfance, jeunesse et Sport.

Dans les communes, les élections des délégués aux commissions ont suivi. Celles-ci se sont tout de suite mises au travail.

- **Le groupe de travail sur la mobilité**, a poursuivi un travail entamé durant le mandat précédent sur le **Transport à la Demande (TAD)**.

Le TAD est un mode de transport en commun, exploité avec des petits véhicules (minibus et / ou VL) et fonctionnant sur réservation. Il dessert les arrêts du réseau de bus existant en rabattement sur des pôles identifiés, avec une tarification régionale. Le TAD du Vexin Ouest apportera, notamment, une meilleure solution à la mobilité des personnes non motorisées ou sans permis de conduire, des personnes âgées ou à mobilité réduite en incapacité de conduire, des actifs en horaire décalé.

Les réservations des trajets sont obligatoires et pourront se faire : par téléphone via la centrale de réservation, depuis un site internet ou via une application depuis un téléphone mobile. La réservation sera possible 1 mois avant et jusqu'à 1 heure avant le déplacement.

Des informations plus précises seront bientôt à votre disposition dans un flyer. Ce service devrait débuter début 2021.

- **La Commission Séniors**

La Commission Séniors a encouragé et relayé le programme **Informatique-multimédia**, instauré par l'**association ADAPTE 95**, sous la forme d'ateliers Formation à l'ordinateur et la tablette, et les Cybercafés à destination des plus de 60 ans. Les ateliers ont débuté tout d'abord en présentiel (Magny, Vigny, Aincourt, Saint Gervais...) puis au vu des conditions sanitaires, ils se sont transformés en visioconférences.

Si ces ateliers vous intéressent, vous pouvez contacter :

Pour les formations : 01 71 79 88 64

Pour les cybercafés : 01 30 31 13 22

Le couvre-feu, puis le confinement ont perturbé la tenue des réunions de Commissions de la CCVVS qui doivent se dérouler sous le format de visioconférences pour la sécurité de tous.

La page de l'école

- Un des projets de la classe de Wy cette année, c'est de travailler sur l'agriculture. Régulièrement, la classe part en promenade autour du village pour observer les transformations dans les champs.



Le 16 septembre, nous sommes allés autour des champs de Wy. Il y avait de la luzerne, du maïs et des betteraves sucrières. Pendant la sortie du jeudi 15 octobre, la luzerne avait été récoltée et le champ labouré et désherbé ; le maïs aussi. Il y a un champ où on croit que c'est du colza qui pousse.

Yliana



- Un autre projet, qui avait débuté l'an dernier et avait été stoppé par le confinement, c'est le tennis. Ce projet est financé par le Foyer Rural dans le cadre de la subvention donnée à l'école avec les bénéfices réalisés lors de la Brocante.



Depuis le début de l'année, nous faisons des séances de tennis sur les terrains de Wy dit joli village qui sont très bien entretenus. Notre professeur s'appelle Olivier. On a fait des services, des matchs, des échanges... J'aime faire des échanges et des courses.

Les revers, ce n'est pas trop mon truc.
Lesly

Tous les lundis, à 10 h, nous allons faire du tennis avec Olivier, notre professeur. J'aime bien le tennis, mais les courses, j'aime un peu moins. J'ai eu des difficultés à bien lancer la balle, je la lançais trop haut ou trop à droite ou à gauche. Olivier est gentil, il explique bien. Les cours durent 1 h 15.

Camille



Les sentiers du Patrimoine



Panorama du village en haut de la sente à Manon

Depuis quelques semaines, vous avez pu apercevoir sur le mur du cimetière, devant la gare, autour du parking de la Jacques Augère ou encore à Enfer sur la place et jusque devant le château d'Hazeville, des panneaux retraçant l'archéologie, les commerces, les cafés, les croix, ...l'histoire du village et du hameau.

Cette installation a été faite en partenariat avec le PNR qui finance 70 % de l'opération.

Une fiche rando-guide sera bientôt éditée à destination du public pour vous faire découvrir le parcours.



La réfection du lavoir d'Enfer

La préservation du Patrimoine communal, dont les lavoirs font partie, est une des préoccupations du Conseil Municipal.

C'est pourquoi, la réfection du lavoir d'Enfer a été effectuée cette année, avec le décaissement des pierres abîmées et leur remplacement par des pierres de taille. Un entourage paysagé est envisagé ultérieurement.

En contrebas de la route qui mène d'Enfer à Arthies (D 81), dans le bois d'Enfer, ce lavoir a été en usage jusqu'au dans les années 1980. Une lavandière venait en effet y laver son linge transporté dans une brouette en bois, sur un grand drap, de façon traditionnelle, agenouillée dans un auget, caissette en bois garnie de paille ou d'un coussin. Le cadastre de 1819 figure à cet emplacement un bassin. Était-il déjà utilisé par les lavandières ?

Quant au lavoir de la fontaine Saint Romain, le sol de l'entourage sera refait ainsi que le mur séparant le lavoir de l'abreuvoir.



La dernière lavandière à avoir utilisé le lavoir d'Enfer en 1989 : Mme Louise Falague



Visite des stations d'épuration

Le 16 septembre, les membres du Conseil Municipal se sont rendus dans les deux stations d'épuration pour une visite commentée par le maire, Laurent Bossu.

Celui-ci a expliqué le fonctionnement des stations, de l'arrivée des eaux usées au passage dans les différents éléments, jusqu'à la sortie en eau claire.

C'est M. BOSSU lui-même qui assure l'entretien de ces deux stations faisant économiser une somme importante à la commune.

Station d'Enfer



Station de Wy



Les boues de la station d'Enfer sont transportées régulièrement dans le silo à boues de la station de Wy.

Des études sont menées pour moderniser la station d'Enfer, qui a été construite en 1980.

Lors de la visite, nous avons pu déplorer la présence de déchets qui n'ont rien à faire dans les eaux usées et qui perturbent le bon fonctionnement : des serpillères, des Cotons-Tiges, des chiffons, ...



Le Monoxyde de Carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...)

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, bra-sero...
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Pour en savoir plus

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone-1>

Ça s'est passé à Wy...

Remise des prix



La fin de l'année scolaire dernière a été plus que compliquée : le confinement, la classe à distance, la reprise de l'école au compte goutte avec un protocole sanitaire strict... Mais, le 30 juin, tous les enfants étaient de retour à l'école et M. le Maire en a profité pour faire la distribution des prix : des livres choisis par l'enseignante et offerts par le SIIS.

Le dernier jour, les enfants ont participé à un rallye-jeux dans le village, mélangeant questions sur le patrimoine, la géographie, et quelques activités physiques.

De quoi avoir de bons souvenirs pour le départ en vacances.



Rentrée des classes

Rentrée des classes le 1^{er} septembre, masquée pour tous les adultes, parents, enseignants, personnel communal, avec un protocole sanitaire toujours présent : lavage des mains plusieurs fois par jour, désinfection des locaux, tables, boutons de portes, interrupteurs... Un lavabo double vasque a été installé pendant les vacances pour faciliter le lavage des mains des enfants.



Cléry

Cette année, 105 enfants sont répartis sur les 5 classes du RPI.

A Cléry, Annick Chauvel accueille les 13 PS et 12 MS et Virginie Lenglet, la directrice a, quant à elle, les 11 GS et 8 CP. Elle est remplacée le vendredi par Mme Céré. 2 ATSEM, Christelle Da Paz et Carole Pandroz assistent les enseignantes de maternelle.

A Arthies, Christophe Sarrazin a dans sa classe 13 CE1 et 9 CE2 et Jean-Louis Demenat reçoit 9 CE2 et 9 CM1.

A Wy, 8 CM1 et 13 CM2 constituent la classe de Sandrine Jegoux.

5 enfants sont attendus en janvier ce qui porterait l'effectif à 110 élèves.



Wy

Concert de musique de chambre : 12 juillet

L'orchestre national d'Ile de France en tournée dans le Vexin, s'est arrêté, le temps d'un concert près de l'église de Wy.

Ce quintette de cuivres, composé de 2 trompettes, un cor, un trombone et un tuba, a joué des extraits de Georges Delarue, Malcolm Arnold, Scott Joplin... Entre chaque morceau, les musiciens ont pris quelques minutes pour nous expliquer leur instrument.



Cette manifestation a eu lieu en partenariat avec le Festival Théâtral du Val d'Oise dans le cadre de « Mon été, ma région », proposé par la région Ile de France.

Troc aux plantes 4 octobre du Foyer rural

Le Troc aux plantes de printemps n'a pu avoir lieu comme prévu cette année dans le jardin du Musée de l'Outil pour cause de confinement. Nous avons donc proposé aux jardiniers amateurs de se retrouver à la grange d'Enfer dimanche 4 octobre. Même si tous ne sont pas venus, quelques habitués, masqués, étaient là pour échanger boutures et graines dans une bonne ambiance.



Saint Romain

Le 19 septembre, devait avoir lieu la fête organisée par la commune et le foyer rural pour Saint Romain.

Les organisateurs ont préféré annuler le repas pour des raisons d'organisation liées aux mesures sanitaires.

La messe et la procession ont-elles eu lieu, comme d'habitude. Cette année, les quelques villageois ont été rejoints par des scouts venus assister à la cérémonie. A la Fontaine, le prêtre a plongé à trois reprises la statuette de St Romain dans l'eau.



Le 11 octobre, scouts et paroissiens étaient venus en grand nombre pour la procession jusqu'à la fontaine qui a eu lieu après la messe célébrée dans l'église de Wy par le père Martin Tachaires.

L'Association PACT en Vexin, présidée par M. Jean-Pierre BEQUET, a pour but, entre autres, de soutenir, développer et mettre en œuvre les actions en faveur de la culture, du patrimoine et du tourisme sur le territoire du Vexin Français et de favoriser l'accès de tous les publics aux actions culturelles et au patrimoine.

Une de ses actions est de projeter les films dans les villages qui ont été le lieu de tournage de ceux-ci.

PACT en Vexin a choisi WY dit JOLI VILLAGE pour reprendre ses activités, suspendues depuis mars pour cause de COVID.

Pour ceux qui voulaient voir ou revoir « Un dimanche à la campagne » de Bertrand Tavernier tourné en partie dans les rues de Wy en 1984, il y a eu deux séances et quelques 50 personnes, vicusiens ou amis de l'association se sont retrouvées, masquées, dans la salle des fêtes.

En première partie, nous avons pu voir un petit film d'animation « Dis-moi WY » créé par des élèves du collège de Vigny dans le jardin du musée de l'Outil.

Pour ceux qui veulent suivre les activités de PACT en VEXIN www.pactenvexin.fr



Les acteurs principaux dans la rue Saint Romain, recouverte de sable pour l'occasion.

Cérémonie du 11 novembre

« C'était il y a un siècle.

Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste Thin, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation dépose un bouquet d'œILLETS blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin des Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces Français qui oeuvra à la tâche incommensurable de la Victoire.

*Un parmi des milliers qui est devenu **le soldat inconnu**. »*

Extrait du discours de G. Darrieussecq ministre déléguée auprès de la ministre des armées.



Le Maire, Laurent BOSSU, les adjoints, A. MARANDEL, D. PORTE, T. BICHEMIN et l'ancien Maire, Georges MOISSET ont célébré en petit comité, consignes de la Préfecture obligeant, la cérémonie du 11 novembre au monument aux Morts.

Après la lecture du discours qui célébrait le centenaire de l'arrivée du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe, Le maire a fait l'appel des morts et les participants ont observé une minute de silence. Ils se sont rendus ensuite au cimetière pour fleurir, comme chaque année, les tombes des soldats de Wy morts pour la France.

Les infos du Foyer rural

Le 4 septembre à la sortie de l'école, le Foyer Rural présentait ses activités notamment aux parents d'élèves et aux enfants. Les activités ont repris juste après cette date. Elles sont aussi présentées dans la brochure que les vicusiens ont pu trouver dans leur boîte aux lettres.

- Les cours de gymnastique adultes et seniors ont recommencé au cours de la 2^{ème} quinzaine de septembre ; celui dédié aux enfants n'a pas été reprogrammé, faute d'inscriptions.
- 2 séances de jeux de cartes ont eu lieu le 25 septembre et le 8 octobre dans le respect des gestes barrière.
- Le Troc aux plantes s'est tenu à la grange d'Enfer, le 4 octobre.
- Les courts de tennis ont été ouverts à la location.
- Le terrain de pétanque a été inauguré le 13 septembre avec la présence de 47 personnes.



- L'Assemblée Générale annuelle s'est tenue le 22 octobre et a permis d'approuver le programme prévu pour la saison 2020/2021 avec quelques nouveautés comme les danses de salon, les conférences, le terrain de pétanque, la nuit des étoiles, des activités enfants.
- Sur le thème de l'Automne et d'Halloween, un atelier créatif destiné aux enfants de 3 à 11 ans, s'est tenu mercredi 28 octobre. 8 enfants étaient présents et ont pu fabriquer un tableau d'automne en peinture, une citrouille en tissu, des chauves-souris, des fantômes, des araignées en cure-pipe, une maison hantée...



Pas le temps de s'ennuyer !
Les enfants, enchantés, sont repartis avec un sachet de bonbons.
Espérons que d'autres ateliers de ce style pourront avoir lieu.

Toutes ces activités se sont déroulées dans le respect des règles sanitaires.

Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire et des restrictions en découlant, Le Foyer Rural est dans l'obligation de suspendre toutes ses activités pendant la période de confinement ; les deux cours de gymnastique hebdomadaires ont pu reprendre en distanciel, par vidéo, les 10 et 12 novembre. Cette pratique sera pérennisée pendant toute la durée du confinement.

Les autres activités reprendront dès la levée des restrictions.

Pour tout renseignement : 06 13 11 14 31

LES EPANDAGES AGRICOLES

En été, on voit souvent en bordure de champ, des tas de produits entreposés pour être épandus sur les champs où une récolte a été effectuée et avant les semis (de colza, de blé...).

Ces produits organiques proviennent principalement d'effluents d'élevage (fientes et fumier) et de déchets végétaux (compost), d'écumes de sucrerie (résidus du processus d'extraction du sucre à partir du jus de betterave) mais aussi de boues traitées des eaux usées.

Ces matières fertilisantes permettent d'accélérer la croissance des plantes par l'apport de matière organique pour enrichir le sol. Elles sont épandues en fonction des besoins d'apports fertilisants (en particulier azote et phosphore) déterminés à la suite d'analyses de terre.



Compost végétal

Ces apports de produits d'origine naturelle se substituent aux apports d'engrais chimiques.



Au moment de l'épandage, ces produits, comme toute matière organique, peuvent être odorants ; c'est la raison pour laquelle l'agriculteur procède à un travail de la terre après l'épandage pour enfouir ces matières organiques.





Rappel de quelques règles de civisme

Nuisances sonores



Les travaux extérieurs de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers ne doivent pas avoir pour conséquence une gêne pour vos voisins. L'usage de matériels motorisés ou de travaux bruyants est réglementé :

- Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- Le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h et de 16 h à 19 h

Stationnement de véhicules



Pour des raisons environnementales, nous ne pouvons mettre des panneaux de signalisation partout. Cependant, nous vous rappelons quelques règles de bon sens : ne pas se garer devant une porte cochère, dans un virage, à ras des intersections et plus généralement partout où cela masque la visibilité ou oblige les autres usagers à se déporter et à se mettre en danger.

Brûlage à l'air libre



Le brûlage à l'air libre est interdit ; les déchets doivent être portés à la déchetterie de Magny.

D'autre part, il est strictement interdit de déposer des déchets dans la nature, y compris des déchets verts.

Élagage des haies



Les propriétaires ont l'obligation de tailler leur haie à l'aplomb des limites de leur propriété ou en bordure d'une voie communale. Par ailleurs, veillez à ce que vos arbres ne menacent pas de tomber sur des propriétés voisines. Faites-les élaguer, voire abattre s'ils constituent un danger pour autrui. Votre responsabilité pourrait être engagée.

Nuisance et vandalisme



Si vous êtes le témoin d'actes de vandalisme, n'hésitez pas à contacter la gendarmerie de Magny en Vexin au 01 34 46 88 88.

Ceci est important, à la fois pour permettre que les responsables soient poursuivis, mais c'est aussi un acte citoyen, pour prévenir la multiplication des faits délictueux.

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Secrétaire de mairie : Mme Anne MEUNIER

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

mercredi et vendredi de 13 h 30 à 18 h 30

Pour d'autres horaires, veuillez prendre rendez-vous.

téléphone : 01 34 67 41 72

mairie.wy-dit-joli-village@wanadoo.fr

site Internet : wy-dit-joli-village.fr

Déchetterie de Magny en Vexin **Horaires d'hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars)**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h-12h					9h-12h	9h-13h
Après-midi	14h-17h		14h-17h		14h-17h	14h-17h	



Message du SMIRTOM

Suite à la mise en place du reconfinement, le SMIRTOM du Vexin et la société SEPUR font le maximum pour maintenir l'ensemble des prestations de collecte des déchets :

- Toutes les collectes en porte à porte sont réalisées selon le planning prévu : ordures ménagères, emballages et verre ainsi que les collectes d'encombrants
- Les 3 déchèteries du syndicat (Magny en Vexin, Marines et Vigny) restent ouvertes

Attention, passage aux horaires d'hiver depuis le 1^{er} novembre 2020

Munissez-vous de votre attestation de déplacement avec la case cochée :

« Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public »

Port du masque obligatoire/présentation du badge face code barre au gardien.

Informations sur le site internet du SMIRTOM : smirtomduvexin.fr ou Téléphone : 01 34 66 18 40



Installation d'un défibrillateur

Cet été, un DAE défibrillateur automatisé externe, a été posé sur la grille de la mairie. En cas de besoin, appeler d'abord les secours, puis se munir du défibrillateur et suivre les messages vocaux indiquant la marche à suivre. Un défibrillateur doit être utilisé en cas d'arrêt cardiaque avéré. La victime ne parle pas, ne bouge pas et ne respire pas. C'est une absence de signe de vie. Un autre appareil sera installé prochainement à côté de la grange d'Enfer.



Dératisation

Dans le cadre de la campagne de dératisation, la commune vous informe du passage à Wy et Enfer, d'une voiture munie d'un haut-parleur pour distribuer des sachets de produits pour la lutte contre les rats et les souris : **MERCREDI 25 NOVEMBRE**

Les habitants absents pourront se procurer les produits en mairie.



Dans le cadre de distribution de courrier personnalisé par la Mairie, il est très difficile de trouver le bon destinataire en l'absence du NOM de l'occupant ou au minimum du numéro de rue.

Merci de bien vouloir noter lisiblement votre NOM sur l'étiquette de votre boîte à lettres.

Message de la DDFIP

La Direction départementale des Finances publiques du Val-d'Oise vous informe que, compte tenu du contexte sanitaire lié à la pandémie de la COVID-19 et de la mise en place d'un nouveau confinement de la population, la plupart des services de la Direction départementale des Finances publiques du Val-d'Oise (services des impôts des particuliers, services des impôts des entreprises, trésoreries en charge de la gestion du secteur public local, trésorerie Val-d'Oise Amendes, paierie départementale...) accueille les usagers **uniquement sur rendez-vous à compter du lundi 02/11/2020.**

Les réponses aux interrogations des usagers et la prise de rendez-vous peuvent se faire par différents canaux :

- par la **messagerie sécurisée** du site impots.gouv.fr à partir de votre espace particulier ou votre espace professionnel ;
- par **courriel** (merci de vous référer à l'adresse mail figurant sur votre courrier ou d'utiliser le formulaire en ligne de la rubrique "Contact" du site impots.gouv.fr) ;
- par **téléphone** (merci de vous référer au numéro d'appel figurant sur votre courrier ou sur internet). »



Contact :

Vexin Insertion Emploi
1 bis rue de Rouen - 95450 Vigny
01.34.66.44.88 – contact @vie95.fr

Accueil

Lundi, mardi, jeudi : 9h-12h30 / 14h-17h
Mercredi, vendredi : 9h-12h30

Pour les besoins des particuliers, des professionnels ou des collectivités, V.I.E. propose des solutions simples : pas de formalité à l'embauche, pas de contrainte de durée ni de fréquence, pas de frais de dossiers, pas de TVA, des personnels proches de chez vous.

Déduction fiscale -50% sur les services à la personne (décret D7231-1 du code du travail) et paiement par CESU accepté.

Particuliers	Professionnels
*ménage, repassage, aide aux courses, préparation de repas *garde d'enfants de plus de 3 ans, *jardinage, petits travaux de bricolage, de rafraichissement *aide au déménagement *lavage de véhicule, entretien, fleurissement de monuments funéraires, promenade d'animaux ...	*entretien d'espaces verts, nettoyage des locaux, manutention *travaux agricoles et saisonniers *aide à la restauration et l'hôtellerie *surveillance de cantine, service, plonge, *chauffeur, accompagnateur de bus *aide au secrétariat, inventaires *distribution publicitaire...

Vous souhaitez compléter votre retraite ? Vous avez du mal à trouver un emploi ?

→ Contactez V.I.E.

La CAF du Val d'Oise déménage

Ecrire : CAF du Val d'Oise TSA 56921 95018 CERGY-PONTOISE CE- DEX	Téléphone : 08 10 25 95 10 Caf.fr/ contacter ma Caf Transmettreundocument.caf95@info-caf.fr Agence : 13 bd de l'Oise CERGY (L au V de 9h à 15h45)
--	---

N'hésitez pas à consulter le site du village.

Retrouvez toutes les informations sur wy-dit-joli-village.fr



Un nouveau moyen de communication est né, le **PADLET ENFERETWYCVOUSSAUSSI !!**

C'est un outil d'échanges fait **POUR** les vicusiens et **PAR** les Vicusiens. En effet, ce sont les personnes inscrites sur le site qui l'alimentent pour partager des infos sur le village, les sorties, le jardinage, la lecture, ... La parole est donnée aux enfants, aux ados, à l'école, au Foyer Rural et aux partenaires (PNR, Musées, ..)

Envoyez un mail à viedewy@gmail.com pour vous inscrire.

N'hésitez pas à revenir vers nous en cas de problème de connection.



Appel à tous les jeunes diplômés de l'année 2020 !

Titulaires du Brevet, Baccalauréat, d'un BTS, d'une licence...,

Faites-vous connaître en mairie, **avant le lundi 30 novembre.**

Apportez (ou envoyez) une copie de votre diplôme et vous recevrez une récompense de la part du Conseil Municipal.

NOEL 2020 à WY



Cette année, conditions sanitaires obligent, pas de spectacle pour les enfants à Noël.

Alors, le Père Noël, en personne, va échanger son traîneau pour une belle calèche et fera le tour d'Enfer et de Wy avec ses lutins pour distribuer **les cadeaux aux enfants** de la commune de la naissance à l'âge du CM2 et aussi **les colis de nos aînés.**

Soyez présents DIMANCHE 13 DECEMBRE
dans l'après-midi pour les recevoir.